

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREF 06  
2014 18

**MAIRIE DE STE AGNES**

Numéro SIRET : 21060113400013

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget communal**

**ANNEE 2016**

Code INSEE	MAIRIE DE STE AGNES Budget communal	BP 2016
------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1220
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	815,30	0,00
2	Produits des impositions directes / population	279,49	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	857,87	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	1 192,83	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	137,74	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	42,85%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	124,65%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	139,04%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

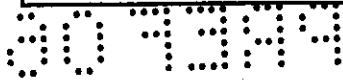
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

## I - INFORMATIONS GENERALES

I

## MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B



- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 008 778,82	1 049 605,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 40 826,18	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 049 605,00	1 049 605,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 746 870,06	1 608 977,46
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	137 125,00	106 385,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 168 632,60
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 883 995,06	1 883 995,06
	<b>TOTAL</b>		
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 933 600,06	2 933 600,06

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
- (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	388 139,59	0,00	374 700,00	374 700,00	374 700,00
012	Charges de personnel	386 400,00	0,00	426 182,02	426 182,02	426 182,02
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	165 779,00	0,00	120 092,00	120 092,00	120 092,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>940 318,59</b>	<b>0,00</b>	<b>920 974,02</b>	<b>920 974,02</b>	<b>920 974,02</b>
66	Charges financières	60 608,83	0,00	57 486,34	57 486,34	57 486,34
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	19 200,00	19 200,00	19 200,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 020 927,42</b>	<b>0,00</b>	<b>997 660,36</b>	<b>997 660,36</b>	<b>997 660,36</b>
023	Virement à la sect <sup>e</sup> d'investis. (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	10 260,66		11 118,46	11 118,46	11 118,46
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>10 260,66</b>		<b>11 118,46</b>	<b>11 118,46</b>	<b>11 118,46</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 031 188,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 008 778,82</b>	<b>1 008 778,82</b>	<b>1 008 778,82</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

40 826,18

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 049 605,00

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 969,00	0,00	17 705,00	17 705,00	17 705,00
70	Produits des services	160 800,00	0,00	134 650,00	134 650,00	134 650,00
73	Impôts et taxes	495 071,00	0,00	497 108,00	497 108,00	497 108,00
74	Dotations et participations	292 050,00	0,00	323 142,00	323 142,00	323 142,00
75	Autres produits gestion courante	84 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 035 890,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 042 605,00</b>	<b>1 042 605,00</b>	<b>1 042 605,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 953,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 044 843,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 046 605,00</b>	<b>1 046 605,00</b>	<b>1 046 605,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)	5 433,50		3 000,00	3 000,00	3 000,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 433,50</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 050 276,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 049 605,00</b>	<b>1 049 605,00</b>	<b>1 049 605,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 049 605,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)

8 118,46

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>716 036,58</b>	<b>137 125,00</b>	<b>573 122,86</b>	<b>573 122,86</b>	<b>710 247,86</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>731 036,58</b>	<b>137 125,00</b>	<b>1 315 122,86</b>	<b>1 315 122,86</b>	<b>1 452 247,86</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	72 068,66	0,00	309 928,20	309 928,20	309 928,20
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			55 821,00	55 821,00	55 821,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>72 068,66</b>	<b>0,00</b>	<b>365 747,20</b>	<b>365 747,20</b>	<b>365 747,20</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>803 105,24</b>	<b>137 125,00</b>	<b>1 680 870,06</b>	<b>1 680 870,06</b>	<b>1 817 995,06</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			66 000,00	66 000,00	66 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>5 000,00</b>		<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>808 105,24</b>	<b>137 125,00</b>	<b>1 746 870,06</b>	<b>1 746 870,06</b>	<b>1 883 995,06</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 883 995,06

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	688 079,19	106 385,00	1 024 280,00	1 024 280,00	1 130 665,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 288 079,19</b>	<b>106 385,00</b>	<b>1 024 280,00</b>	<b>1 024 280,00</b>	<b>1 130 665,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	227 990,00	0,00	426 879,00	426 879,00	426 879,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	14 585,00		80 700,00	80 700,00	80 700,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>242 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>507 579,00</b>	<b>507 579,00</b>	<b>507 579,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 530 654,19</b>	<b>106 385,00</b>	<b>1 531 859,00</b>	<b>1 531 859,00</b>	<b>1 638 244,00</b>
021	Virement de la section de fonct. (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	10 260,66		11 118,46	11 118,46	11 118,46
041	Opérations patrimoniales (4)			66 000,00	66 000,00	66 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>10 260,66</b>		<b>77 118,46</b>	<b>77 118,46</b>	<b>77 118,46</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 540 914,85</b>	<b>106 385,00</b>	<b>1 608 977,46</b>	<b>1 608 977,46</b>	<b>1 715 362,46</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 168 632,60

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 883 995,06

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>11 118,46</b>
--	------------------

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.  
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	374 700,00		374 700,00
012	Charges de personnel	426 182,02		426 182,02
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	120 092,00		120 092,00
66	Charges financières	57 486,34	0,00	57 486,34
67	Charges exceptionnelles	19 200,00	0,00	19 200,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	11 118,46	11 118,46
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		997 660,36	11 118,46	1 008 778,82

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 40 826,18

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 049 605,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	309 926,20	0,00	309 926,20
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	710 247,86		710 247,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 000,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	740 000,00	66 000,00	806 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	55 821,00		55 821,00
Dépenses d'investissement - Total		1 817 995,06	66 000,00	1 883 995,06

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 883 995,06

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 705,00		17 705,00
70	Produits des services	134 650,00		134 650,00
72	Travaux en régie		3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes	497 108,00		497 108,00
74	Dotations et participations	323 142,00		323 142,00
75	Autres produits gestion courante	70 000,00	0,00	70 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 000,00	0,00	4 000,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>1 046 605,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>1 049 605,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 049 605,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	426 879,00	66 000,00	492 879,00
13	Subventions d'investissement	1 130 665,00	0,00	1 130 665,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		11 118,46	11 118,46
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 700,00		80 700,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>1 638 244,00</b>	<b>77 118,46</b>	<b>1 715 362,46</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

168 632,60

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 883 995,06

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	388 139,59	374 700,00	374 700,00
60611	Eau & assainissement	92 000,00	99 000,00	99 000,00
60612	Energie-électricité	54 000,00	54 000,00	54 000,00
60622	Carburants	4 000,00	2 600,00	2 600,00
60623	Alimentation	1 239,59	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	7 200,00	7 200,00
60632	F. de petit équipement	5 000,00	4 500,00	4 500,00
60633	F. de voirie	4 000,00	3 500,00	3 500,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	3 000,00	4 700,00	4 700,00
6068	Autres matières & fournitures	500,00	500,00	500,00
611	Contrats prestations services	54 000,00	52 000,00	52 000,00
6135	Locations mobilières	13 000,00	11 000,00	11 000,00
61521	Entretien de terrains	4 000,00	3 000,00	3 000,00
61522	Entretien de bâtiments		3 000,00	3 000,00
615221	Bâtiments publics	2 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien de voies et reseaux		10 000,00	10 000,00
615231	Voirie	10 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	11 000,00	11 500,00	11 500,00
616	Primes d'assurances		21 000,00	21 000,00
6161	Assurance multirisque	21 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organ.form.	1 700,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	100,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes,de contentieux	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	3 500,00	3 500,00
6236	Catalogues et imprimés	7 200,00	5 000,00	5 000,00
6237	Publications	500,00	500,00	500,00
6248	Frais de transports divers	500,00	100,00	100,00
6251	Voyages et déplacements		100,00	100,00
6256	Missions	500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 000,00	3 000,00	3 000,00
626	Frais postaux et télécommunicat°	6 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement		6 200,00	6 200,00
6262	Frais de télécommunication	9 000,00	9 000,00	9 000,00
627	Services bancaires et assimilé	7 500,00	1 700,00	1 700,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	5 100,00	5 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	35 500,00	25 000,00	25 000,00
63512	Taxes foncières	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6355	Taxes & impôts sur véhicules	400,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	386 400,00	426 182,02	426 182,02
6331	Versement de transport		1 542,00	1 542,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6338	Autres impôts & taxes	800,00	1 000,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	220 000,00	199 674,02	199 674,02
6413	Personnel non titulaire	8 000,00	3 000,00	3 000,00
64168	Autres	60 000,00	119 000,00	119 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	10 000,00	11 000,00	11 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	54 000,00	50 000,00	50 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	2 000,00	8 000,00	8 000,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	20 000,00	21 400,00	21 400,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	2 500,00	2 416,00	2 416,00
6474	Versements autres oeuvres soc	3 000,00	3 450,00	3 450,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
6475	Médecine du travail	1 100,00	1 200,00	1 200,00
6488	Autres charges	500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	165 779,00	120 092,00	120 092,00
6531	Indemnités élus	51 000,00	50 500,00	50 500,00
6532	Frais de mission élus	500,00	300,00	300,00
6533	Cotisations retraite élus	5 000,00	4 800,00	4 800,00
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	30 000,00	26 000,00	26 000,00
6535	Formation élus	500,00	300,00	300,00
6553	Service d'incendie	8 754,00	8 792,00	8 792,00
6554	Contribution organ.regroup.		6 800,00	6 800,00
65541	Compensat° charges territoriales	12 925,00	0,00	0,00
6558	Autres dépenses obligatoires	50 000,00	19 800,00	19 800,00
657362	CCAS	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	2 100,00	800,00	800,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		940 318,59	920 974,02	920 974,02
66	Charges financières (b)	60 608,83	57 486,34	57 486,34
6611	Intérêts des emprunts,dettes	60 608,83	57 486,34	57 486,34
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	19 200,00	19 200,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)		0,00	0,00
678	Autres charges exception.	20 000,00	19 200,00	19 200,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 020 927,42	997 660,36	997 660,36
023	Virement à la sect° d'investis.		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	10 260,66	11 118,46	11 118,46
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	10 260,66	11 118,46	11 118,46
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 260,66	11 118,46	11 118,46
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10 260,66	11 118,46	11 118,46
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 031 188,08	1 008 778,82	1 008 778,82

RESTES A REALISER 2015 (11)

0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

40 826,18

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 049 605,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.  
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges	3 969,00	17 705,00	17 705,00
629	RRR sur autres serv.extér.	3 969,00	2 705,00	2 705,00
6419	Remb. rémunérations de personnel		15 000,00	15 000,00
70	Produits des services	160 800,00	134 650,00	134 650,00
70311	Concessions dans les cimetières	14 800,00	3 500,00	3 500,00
70323	Redev occup domaine public	1 000,00	500,00	500,00
7062	Redev. services à car. culturel	32 000,00	26 000,00	26 000,00
70632	Redevance à caractère de loisirs		150,00	150,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	22 000,00	28 000,00	28 000,00
706811	Redev. assainissement collectif	88 000,00	75 000,00	75 000,00
70878	Remb par autres redevables	3 000,00	1 500,00	1 500,00
73	Impôts et taxes	495 071,00	497 108,00	497 108,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	325 484,00	340 979,00	340 979,00
7321	attribution de compensation	64 337,00	64 337,00	64 337,00
7343	Taxe sur les pylones électri.	15 250,00	8 792,00	8 792,00
7351	Taxe sur l'électricité	30 000,00	28 000,00	28 000,00
7381	Taxe add. droits de mutation	60 000,00	55 000,00	55 000,00
74	Dotations et participations	292 050,00	323 142,00	323 142,00
7411	Dotation forfaitaire	146 045,00	129 880,00	129 880,00
74121	Dot Solidarité rurale	16 805,00	17 999,00	17 999,00
74127	Dot nationale de péréquation		20 163,00	20 163,00
74718	Autres	55 000,00	85 000,00	85 000,00
7473	Subv.département	4 500,00	4 500,00	4 500,00
7478	Autres organismes		3 400,00	3 400,00
74832	Attributions du FDTP	60 000,00	55 000,00	55 000,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	1 200,00	200,00	200,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7485	Dotat° pour les titres sécurisés	1 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut° et participat°	500,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	84 000,00	70 000,00	70 000,00
752	Revenus des immeubles	84 000,00	70 000,00	70 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>1 035 890,00</b>	<b>1 042 605,00</b>	<b>1 042 605,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	8 953,00	4 000,00	4 000,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieu	149,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	8 804,00	4 000,00	4 000,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 044 843,00</b>	<b>1 046 605,00</b>	<b>1 046 605,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (6)	5 433,50	3 000,00	3 000,00
722	Immobilisations corporelles	5 000,00	3 000,00	3 000,00
7761	Différences sur réalisations (-) (7)	433,50	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 433,50</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 050 276,50</b>	<b>1 049 605,00</b>	<b>1 049 605,00</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 049 605,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	15 000,00	2 000,00	2 000,00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	15 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		740 000,00	740 000,00
2111	Terrains nus		0,00	0,00
2138	Autres constructions		740 000,00	740 000,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 113 (5)	15 300,00	33 890,00	33 890,00
	Opération d'équipement n° 114 (5)	12 100,00	11 000,00	11 000,00
	Opération d'équipement n° 115 (5)	21 000,00	5 000,00	5 000,00
	Opération d'équipement n° 116 (5)	10 684,00	75 000,00	75 000,00
	Opération d'équipement n° 118 (5)	627 281,80	397 032,86	397 032,86
	Opération d'équipement n° 119 (5)		33 000,00	33 000,00
	Opération d'équipement n° 40 (5)	8 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 70 (5)	21 670,78	18 200,00	18 200,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>731 036,58</b>	<b>1 315 122,86</b>	<b>1 315 122,86</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	72 068,66	309 926,20	309 926,20
1641	Emprunts en euros	72 068,66	309 326,20	309 326,20
165	Dépôts et cautionnements reçus		600,00	600,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		55 821,00	55 821,00
020	Dépenses imprévues Invest		55 821,00	55 821,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>72 068,66</b>	<b>365 747,20</b>	<b>365 747,20</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>803 105,24</b>	<b>1 680 870,06</b>	<b>1 680 870,06</b>
040	Opérations d'ordre entre section (7)	5 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	5 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	5 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		66 000,00	66 000,00
2111	Terrains nus		66 000,00	66 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>5 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>808 105,24</b>	<b>1 746 870,06</b>	<b>1 746 870,06</b>

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

137 125,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 883 995,06

MAIRIE DE STE AGNES - 06 - Budget communal	BP 2016
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. Modalités de vote, I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.  
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	688 079,19	1 024 280,00	1 024 280,00
1321	Etat & établ.nationaux	95 000,00	777 000,00	777 000,00
1322	Régions	75 000,00	5 000,00	5 000,00
1323	Départements	453 079,19	165 000,00	165 000,00
13251	Subv du GFP de rattachement		7 780,00	7 780,00
1328	Autres		3 500,00	3 500,00
1341	DGE	65 000,00	66 000,00	66 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	540 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	540 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	60 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	60 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 288 079,19</b>	<b>1 024 280,00</b>	<b>1 024 280,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	227 990,00	426 879,00	426 879,00
10222	FCTVA	217 990,00	419 879,00	419 879,00
10223	TLE	10 000,00	7 000,00	7 000,00
103	Plan de relance FCTVA		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions	14 585,00	80 700,00	80 700,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>242 575,00</b>	<b>507 579,00</b>	<b>507 579,00</b>
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 530 654,19</b>	<b>1 531 859,00</b>	<b>1 531 859,00</b>
021	Virement de la section de fonct.		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	10 260,66	11 118,46	11 118,46
2802	Frais documents d'urbanisme		820,80	820,80
28031	Amortis. frais d'études	1 805,96	1 805,96	1 805,96
281531	Amort.réseaux adduct° eau	424,36	424,36	424,36
281532	Amort.réseaux assainissement	8 030,34	8 067,34	8 067,34
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 260,66</b>	<b>11 118,46</b>	<b>11 118,46</b>
041	Opérations patrimoniales (9)		66 000,00	66 000,00
1021	Dotations		66 000,00	66 000,00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>10 260,66</b>	<b>77 118,46</b>	<b>77 118,46</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)	<b>1 540 914,85</b>	<b>1 608 977,46</b>	<b>1 608 977,46</b>

RESTES A REALISER 2015 (10)

106 385,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

168 632,60

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 883 995,06

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 113

LIBELLE : CREATION ECOLE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>3 933 929,29</b>	<b>a 0,00</b>	<b>33 890,00</b>	<b>b 33 890,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	195 564,19	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	189 870,57	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais insertion	5 693,62	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	60 126,02	0,00	33 890,00	33 890,00	
2135	Installations générales	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	
2152	Installations de voirie	2 167,45	0,00	0,00	0,00	
21533	Réseaux cablés	0,00	0,00	2 890,00	2 890,00	
2181	Installations générales	973,54	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et info.	1 134,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	55 851,03	0,00	10 000,00	10 000,00	
2188	Autres immo corporelles	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	3 678 239,08	0,00	0,00	0,00	
2313	Immos en cours-constructions	3 678 239,08	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-33 890,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 114  
LIBELLE : Aménagements voirie et sentiers  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		45 555,34	<sup>a</sup> 2 125,00	11 000,00	<sup>b</sup> 11 000,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	31 716,42	2 125,00	11 000,00	11 000,00	
2121	Plantations d'arbres	1 389,95	0,00	0,00	0,00	
2128	Agencements & aménagements	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
2152	Installations de voirie	18 067,66	2 125,00	6 000,00	6 000,00	
21532	Réseaux d'assainissement	1 850,00	0,00	0,00	0,00	
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
21568	Autre matériel et outillage	10 408,81	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	13 838,92	0,00	0,00	0,00	
2312	Immos en cours-terrains	13 838,92	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-13 125,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 115

LIBELLE : Aménagements Village

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		121 787,15	<sup>a</sup> 0,00	5 000,00	<sup>b</sup> 5 000,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	3 000,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	118 787,15	0,00	5 000,00	5 000,00	
2113	Terrains aménagés-sauf voirie	3 489,60	0,00	0,00	0,00	
2121	Plantations d'arbres	696,00	0,00	0,00	0,00	
2128	Agencements & aménagements	12 419,76	0,00	0,00	0,00	
2135	Installations générales	46 568,82	0,00	5 000,00	5 000,00	
2152	Installations de voirie	18 551,39	0,00	0,00	0,00	
21534	Réseaux d'électrification	18 242,37	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	18 819,21	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
---	-----------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 116  
LIBELLE : TRAVAUX AMENAGEMENT BAT COM  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		26 189,02	<sup>a</sup> 0,00	75 000,00	<sup>b</sup> 75 000,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	26 189,02	0,00	75 000,00	75 000,00	
2135	Installations générales	24 043,59	0,00	70 000,00	70 000,00	
21534	Réseaux d'électrification	684,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
2158	Autres matériels & outillage	1 461,43	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-75 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;  
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;  
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 118

LIBELLE : INTEMPERIES 2014

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		240 366,12	<sup>a</sup> 135 000,00	397 032,86	<sup>b</sup> 397 032,86	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	25 330,80	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	25 330,80	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	184 464,12	0,00	153 832,86	153 832,86	
2113	Terrains aménagés-sauf voirie	0,00	0,00	83 560,00	83 560,00	
2152	Installations de voirie	175 150,32	0,00	70 272,86	70 272,86	
21532	Réseaux d'assainissement	9 313,80	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	30 571,20	135 000,00	243 200,00	243 200,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	30 571,20	135 000,00	243 200,00	243 200,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-532 032,86</b>
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 70  
LIBELLE : ACHAT AUTRES MAT. OUTIL. MOBI  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		144 196,82	<sup>a</sup> 0,00	18 200,00	<sup>b</sup> 18 200,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	2 200,00	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions, droits similaires	2 200,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	139 713,26	0,00	17 000,00	17 000,00	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	406,97	0,00	0,00	0,00	
21534	Réseaux d'électrification	7 861,21	0,00	0,00	0,00	
21568	Autre matériel et outillage	825,39	0,00	0,00	0,00	
21571	Matériel roulant	30 888,60	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage	33 355,65	0,00	4 000,00	4 000,00	
2158	Autres matériels & outillage	3 658,11	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et info.	2 788,36	0,00	2 000,00	2 000,00	
2184	Mobilier	18 539,93	0,00	8 000,00	8 000,00	
2188	Autres immo corporelles	41 389,04	0,00	3 000,00	3 000,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	2 283,56	0,00	1 200,00	1 200,00	
2318	Autres immos corp. en cours	2 283,56	0,00	1 200,00	1 200,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-18 200,00
---	------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 119

LIBELLE : Museographie du fort

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	<sup>a</sup> 0,00	33 000,00	<sup>b</sup> 33 000,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	
2135	Installations générales	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-33 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé :

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial actua- riel	Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)														
MON224464EUR	DEXIA CLF BANQUE				1 896 668,98				3,41	3,41	A	P	O	A-1
MON266602EUR	DEXIA CLF BANQUE				193 627,64F				4,44	4,44	A	P	O	A-1
00600984755	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOL				1 107 220,34F				3,42	3,42	T	P	O	A-1
00600985288	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOL	21/01/2015	29/01/2015	29/04/2015	240 000,00F				3,42	3,42	T	P	O	A-1
90001741	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN.	01/12/2015	15/12/2015	01/04/2018	300 000,00F				0	0	X	C	N	A-1
9000740	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN.	01/12/2015	15/12/2015	01/12/2017	27 910,50F				0	0	X	C	N	A-1
<b>Total général</b>					<b>1 896 668,98</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2016										Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>													
1641 Emprunts en euros (total)				1 591 880,84					309 326,20	57 342,63	0,00	0,00	0,00
MON224464EUR				1 591 880,84					309 326,20	57 342,63	0,00	0,00	0,00
00600984755	N			93 903,31	2,00	F	3,41	22 212,34	3 202,10	0,00	0,00	0,00	0,00
MON268602EUR	N			910 014,67	14,00	F	4,44	44 609,32	41 078,06	0,00	0,00	0,00	0,00
00600985288	N			236 507,50	29,00	F	3,42	236 507,50	3 028,15	0,00	0,00	0,00	0,00
00600985288	N			295 634,36	29,00	F	3,42	5 997,04	10 034,32	0,00	0,00	0,00	0,00
90001741	N			27 910,50	4,00	F	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9000740	N			27 910,50	3,00	F	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>				<b>1 591 880,84</b>				<b>309 326,20</b>	<b>57 342,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111, et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 591 880,84					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES  
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts: A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		365 147,20	365 147,20
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		309 326,20	309 326,20
1641	Emprunts en euros	309 326,20	309 326,20
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		55 821,00	55 821,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	55 821,00	55 821,00
020	Dépenses imprévues Invest	55 821,00	55 821,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	365 147,20	137 125,00	D001 0,00	502 272,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>518 697,46</b>	<b>III 518 697,46</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>426 879,00</b>	<b>426 879,00</b>
10222	Dotations Fonds divers Réserves	419 879,00	419 879,00
10223	Dotations Fonds divers Réserves	7 000,00	7 000,00
<b>Ressources propres Internes de l'année (b)(3)</b>		<b>91 818,46</b>	<b>91 818,46</b>
2802	Frais documents d'urbanisme	820,80	820,80
28031	Amortis. frais d'études	1 805,96	1 805,96
281531	Amort.réseaux adduct° eau	424,36	424,36
281532	Amort.réseaux assainissement	8 067,34	8 067,34
024	Produits des cessions	80 700,00	80 700,00
021	Virement de la section de fonct.	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	518 697,46	106 385,00	168 632,60	0,00	793 715,06

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 502 272,20
Ressources propres disponibles	IV 793 715,06
Solde	V = IV - II (6) + 291 442,86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) indiquer le signe algébrique.

## ANNEXES

Ax.1.1

PROF 06  
2016

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

- (1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.  
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.  
(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

## ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
 D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.1.2

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.  
 (2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET.</b> (article L. 2311-7 du CGCT)	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657362		Subvention de fonctionnement	CCAS	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	2 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	Association des Marmottes	Associations	800,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		3	0	3	3	0	3
Rédacteur Principal	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif de 1ère cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif de 2ème cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		5	1	6	4,86	0	4,86
Adjoint technique 2ème classe	C	5	1	6	4,86	0	4,86
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>			1		0,44	0	0,44
Agent territorial du patrimoine	C		1		0,44	0	0,44
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		8	2	9	8,3	0	8,3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalence temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
animatrices	C	ANIM	309		A	CDD
agent d'accueil	C	CULT	309	0,00	A	CDD
atsem	C	MS	309		A	CDD
agent technique	C	TECH	309			CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

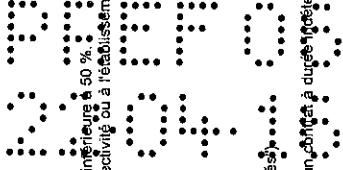
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée déterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 65-1148 du 20 octobre 1965.





## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2015 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2015 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2015 (%)
Taxe d'habitation	1 654 000,00	1,100	13,360	2,800	220 974,00	3,930
Taxe foncière sur les propriétés bâties	949 000,00	1,400	11,330	3,000	107 522,00	4,440
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14 700,00	0,000	32,200	1,600	4 733,00	1,600
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>2 617 700,00</b>	<b>1,200</b>			<b>333 229,00</b>	<b>4,060</b>

# SOMMAIRE

## I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

## II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

## III - Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles  
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles  
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.19 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

P A E F 0 6  
 2 0 0 4 1 6

## IV - ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	X
p.26	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.28	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.29	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.30	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.32	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.33	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions	X	
p.34	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.35	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.36	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.	X	
p.37	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		X
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.38	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.39	C1 - Etat du personnel	X	X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>			
p.41	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.42	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

PPPP 05

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

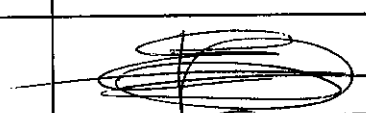
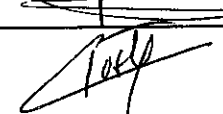
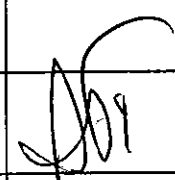
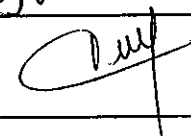
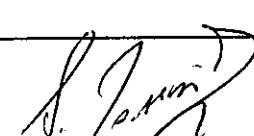
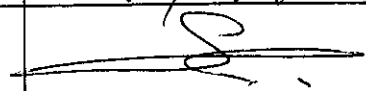
15  
9  
13  
11  
2  
0

Date de convocation : 8 avril 2016

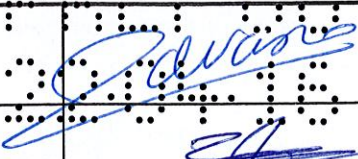

Présenté par le Maire,  
A Sainte Agnès, le 13/04/2016  
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A Sainte Agnès, le 13/04/2016

Les membres du Conseil Municipal,

ALEXANDRE Régis	
BERGOGNE Patrick	
BERTHON Mauricette	<i>Berthon</i>
BIANCHI Franck	
BONORA Stéphanie	
BUTEZ Elodie	
COSTE Josiane	
DELLERBA Hervé	
FILIPPI Albert	
IMBERT Evelyne	
MATTERA Antoine	
MOSSINO Suzanne	
NAZON Sébastien	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

RAVASIO Christiane.	
ZAZZERA Christophe	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Sainte Agnès, le 13/04/2016